

\* COMPTE RENDU DE SEANCE \*

---

---

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2005

L'an deux mil cinq, le lundi dix-huit juillet, le Conseil  
Municipal de la Commune, légalement convoqué le 11 juillet 2005,  
s'est réuni  
en séance publique extraordinaire à l'Hôtel de Ville.

**Président** : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

**PRESENTS** :

Martine DAVID, Henri PACALON, Danièle HAERI, René FOUSSE, Jean-Marie VAUTEL, Corinne DUBOS, Annette THOMASSON, Marie-José BASSON, Françoise CHAVAGNE, Marguerite JEGER, Mireille ROUVIERE, Jacqueline MONSIMIER, Francis GADEAU, Denis GUYON, Michel FREY, Françoise BOTTURA, Patrice MANGEREST, Yves VERRIER, Evelyne FONTAINE, Isabelle CHANVILLARD, Isabelle MARTIN-PARIS, Michel FISCHER, Paule GUILLEN, Michel COLLET, Marie-Claire LIBERGE, Pascal MARION, Ghislaine GOMES, Pierre FAVRE, Nasser KAIROUANI.

**ABSENT** : Pascal MERLE.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** :

Gilbert BERANGER (pouvoir à Francis GADEAU), Philippe NICOLINO (pouvoir à Françoise BOTTURA), Maryse GILARDINI (pouvoir à Henri PACALON), Gilbert CHAMPENOIS (pouvoir à Marie-José BASSON), Bruno POLGA (pouvoir à Martine DAVID), Willy PLAZZI (pouvoir à Isabelle CHANVILLARD), Gilbert VEYRON (pouvoir à Mireille ROUVIERE), Habib DARWICHE (pouvoir à René FOUSSE), Nicole JAILLET (pouvoir à Michel FREY), Hafid MOUSSAOUI (pouvoir à Isabelle MARTIN-PARIS), Christine MORALES (pouvoir à Danièle HAERI), Isabelle JACQUOT-RAVERAT (pouvoir à Corinne DUBOS), Alain BREUIL (pouvoir à Marie-Claire LIBERGE).

**Secrétaire de séance** : Mademoiselle Isabelle MARTIN-PARIS.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-huit heures cinq.

.../...

= Après l'appel des présents, Madame le Maire suspend la séance pour donner la parole à chacune des associations "Fracture", "Halte au bruit" et "BiCFAL" et remercie tous leurs membres qui travaillent sur le dossier, puis elle rouvre la séance =

**Motion n° 05.102 : MOTIONS ET VOEUX : Motion relative au contournement fret ferroviaire de l'agglomération lyonnaise**

A l'unanimité, le Conseil municipal de Saint-Priest, en référence au vœu adopté le 7 octobre 2004, proclame solennellement une motion par laquelle l'Assemblée :

- DEMANDE au Gouvernement et à son Ministre des Transports :
  - la construction du Contournement Ferroviaire de l'agglomération de Lyon d'un seul tenant Nord/Sud,
  - un plan de financement couvrant de façon indissociable la construction des tracés Nord et Sud,
  - un calendrier rendu public, rapproché et réaliste ;
- SE PRONONCERA dès lors que le Ministre des Transports aura fait connaître sa réponse à l'égard des exigences ainsi formulées ;
- S'OPPOSE catégoriquement au renforcement de la ligne pénétrante Lyon-Grenoble-Chambéry qui aurait pour conséquence le doublement de la voie ferrée traversant Saint-Priest et les communes avoisinantes de l'Est lyonnais ;
- EXIGE que le nœud ferroviaire entre le contournement et la ligne Lyon-Turin ne soit en aucun cas situé sur la plateforme de l'aéroport Saint-Exupéry ou à son approche ;
- RÉAFFIRME l'indispensable vision d'ensemble pour que les acteurs du projet, associations, habitants, élus, puissent se prononcer en toute connaissance de cause, en transparence et en sincérité.

**La séance est levée à dix-neuf heures.**

**Le Maire,**